

**BULLETIN D'INSCRIPTION – ACCOMPAGNEMENT DE PROJET
COMMENT REPONDRE A UN APPEL A PROJETS
POUR UN CENTRE-BOURG OU CENTRE-VILLE VIVANT ET ATTRACTIF ? : CLES ET METHODES
(UN BULLETIN PAR PERSONNE)**

à retourner par mail, fax ou courrier avant le **10 mai 2022** à :
a.gaborel@aric.asso.fr

COMMUNE / COMMUNAUTE de : Code postal :

NOM, Prénom :Mandat :

E-mail de l'élu.e (INDISPENSABLE ET OBLIGATOIRE POUR RECEVOIR LA CONFIRMATION) :

Numéro de portable de l'élu.e (INDISPENSABLE POUR VOUS JOINDRE EN CAS DE SOUCIS TECHNIQUE) :

S'inscrit aux sessions d'accompagnement suivantes (1 demi-journée + 3 classes virtuelles indissociables):

Date	Horaires	Lieu
Mardi 31 mai 2022	9h – 12h30	CHANTEPIE

Classes virtuelles	Date	Horaires
	Mardi 14 juin 2022	18h – 19h30
	Mercredi 29 juin 2022	18h – 19h30
	Mardi 5 juillet 2022	18h – 19h30

L'ARIC se réserve le droit d'annuler la formation, si le nombre d'inscrits est insuffisant
Une confirmation de la session sera envoyée 8 jours avant, au minimum, à l'adresse personnelle de l'élu.

Retrouvez les programmes détaillés de nos formations sur notre site internet <https://www.formationdeselus.bzh/>

Pour valider votre inscription, merci d'indiquer en quelques mots quelles sont vos attentes et besoins pour cette formation :

.....

.....

.....

.....

Tarifs et signature obligatoire au verso



Inscription préalable obligatoire avant le 10 mai 2022 à faire valider par votre Mairie.

En cas de désistement, vous avez jusqu'à **5 jours avant le jour de la formation** pour nous en informer par écrit à a.gaborel@aric.asso.fr . Sans motif d'absence, le coût de la formation sera facturé à la collectivité.

Coût :

Année	Inscription aux sessions d'accompagnement (1 demi-journée + 3 classes virtuelles indissociables)	Coût	
		<i>Commune adhérente</i>	<i>Commune non-adhérente</i>
2022		395 €	552 €

Si la dépense est prise en charge par la commune ou la communauté de communes, date, signature et cachet du Maire en poste obligatoires